

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 8 décembre 2016

**Rapporteur :
Monsieur Jean-Pierre
DOUCEN**

N° 37

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 14/12/2016
- la transmission au contrôle de légalité le : 13/12/2016 (accusé de réception du 13/12/2016)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Sport dans les quartiers - Création du pass'sport

Il est proposé de créer un Pass'sport à destination de 100 jeunes Quimpérois ciblés dans le cadre du dispositif municipal Sport dans les Quartiers.

« Sport dans les Quartiers » est un dispositif municipal quimpérois d'animation de proximité en direction des jeunes âgés de 6 à 17 ans non intégrés dans des structures organisées (municipales ou associatives). Ce dispositif, qui diffère des objectifs d'un club sportif, vise à développer la pratique sportive chez les jeunes et répondre à leurs demandes d'activités sportives par l'initiation et la découverte d'un grand nombre d'activités. Il vise également à développer le lien social.

En complément des animations sportives de proximité encadrées directement par les éducateurs sportifs municipaux durant les vacances scolaires, la ville contractualise régulièrement avec des associations sportives pour leur confier l'organisation et l'encadrement d'animations sportives. Ces prestations d'encadrement ont représenté un coût de 7 407 € en 2015 (équitation, kayak, escalade, etc.).

Il est proposé de créer un Pass'sport à destination des jeunes ciblés par les éducateurs sportifs municipaux. Ce Pass'sport permettrait aux jeunes de découvrir le dispositif Atout Sport et à la ville de Quimper de réduire le coût des contrats de prestation.

Par ailleurs, afin de maîtriser l'enveloppe budgétaire, il est proposé de limiter le dispositif à 100 Pass'sport de 10 coupons, à destination des jeunes dont les parents ont un quotient familial inférieur à 8 (soit jusqu'à 1 020 €).

A raison d'1,60 € par coupon, la création de ce Pass'sport représenterait un coût de 1 600 € pour la ville de Quimper et une recette de 1 600 € pour Quimper Communauté.

Après avoir délibéré (l'ensemble de l'opposition – 10 voix – ne prend pas part au vote ; 35 suffrages exprimés dont 35 voix pour), le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, de créer un « Pass'sport » selon les modalités définies ci-dessus.